



Indexation octobre 2022

Salaires barémiques
38 heures/semaine

Index: 9,68%

Services 1 chauffeur

Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
Jusqu'à 6h de temps de service	75,76	2,03 /uur
De 6h01' à 12h de temps de service	124,77	2,03 /uur
Pour chaque heure de temps de service en dessus de 12 heures	13,81	2,03 /uur

Services plusieurs chauffeurs

Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
11h	101,52	2,03/h
12h	111,95	2,03/h
13h	122,52	2,03/h
14h	132,99	2,03/h
15h	143,52	2,03/h
16h	154,08	2,03/h
17h	164,44	2,03/h
18h	175,05	2,03/h
19h	185,45	2,03/h
20h	196,04	2,03/h
21h	206,58	2,03/h

Le temps de service journalier est la période entre deux temps de repos journalier ou entre un temps de repos journalier et hebdomadaire.

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont calculées sur une période de 6 moi (de 01.01 à 30.06 ou de 01.07 à 31.12)

Temps de service de plus de 1.564,5	16,14 /uur
Heures supplémentaires le dimanche ou un jour férié	21,53 /uur

Indemnités

Supplément d'ancienneté

2,43 EUR

Pour chauffeurs avec 10 ans d'ancienneté dans la même entreprise (montant par prestation).

PC 140.01 Autocars – Services occasionnels

Jour d'inactivité à l'étranger

	Prime d'absence (par jour)	RGPT (par heure)
Jour d'inactivité à l'étranger	102,72	0,00
Service jusqu'à 6h à l'étranger	102,72	2,03

Activités de garage

Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
Service jusqu'à 6h	102,72	0,00
Service de 6h 31 min à 8h	122,57	0,00

Déplacement avec un autre véhicule

	Salaire (par jour)
De plus de 6h	102,72
De moins de 6h	75,76

Jours de compensation

	Salaires (par jour)
Du travail du dimanche qui ne sont pas récupérés dans les 6 jours	124,77
Pour les jours fériés	124,77

Salaire horaire en cas de chômage économique

16,3684 EUR

Idem maladie, accident du travail, congé éducatif et formation permanente.

Travail mixte au-delà de 6h d'amplitude

Autobus - Autocar:

L'indemnité complète journalière tombe sous l'indemnité d'autobus.

Autocar – Service spécial d'autobus:

L'indemnité complète journalière suit les règles du secteur auquel le travailleur a consacré le plus grand nombre d'heures de travail.